



*Commission des budgets
Le Président*

15.9.2015

M^{me} Iskra Mihaylova
Présidente
Commission du développement régional
BRUXELLES

Objet: Avis sur les questions relatives à la compatibilité financière de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, en ce qui concerne des mesures spécifiques pour la Grèce (COM(2015)0365 – C8-0192/2015 – 2015/0160(COD))

Madame,

La proposition en question a été transmise à la commission des budgets pour avis le 7 septembre 2015. Après évaluation de la proposition, j'ai invité, en ma qualité de président, la commission des budgets à se saisir des questions relatives à la compatibilité financière de la proposition avec le cadre financier pluriannuel, conformément à l'article 41, paragraphe 4, du règlement.

La commission a examiné la question susmentionnée lors de sa réunion du 14 septembre 2015 et a évalué la proposition législative, qui vise, d'une part, à relever le taux de préfinancement initial pour les programmes grecs relevant de la politique de cohésion au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi" et les programmes soutenus par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour la période 2014-2020 et, d'autre part, à porter à 100 % les taux de cofinancement maximaux pour les programmes opérationnels 2007-2013 en ce qui concerne les objectifs "Convergence" et "Compétitivité régionale et emploi" en Grèce au titre de chaque axe prioritaire des programmes grecs et à

supprimer le plafond applicable aux paiements au profit de ces programmes. Outre le versement anticipé de 2 025 600 EUR, la suppression de la nécessité d'un cofinancement national par l'application d'un taux maximal de cofinancement de 100 % pour les dépenses éligibles devrait représenter des économies de près de deux milliards d'EUR pour le budget grec. Par cette modification des règles du règlement portant dispositions communes, les mesures proposées visent à remédier au manque criant de liquidités de l'économie grecque et à donner une impulsion immédiate et plus que nécessaire à l'investissement en permettant le lancement rapide d'un plus grand nombre de projets.

J'ai le plaisir de vous informer que la commission accueille favorablement cette proposition de la Commission et la considère financièrement compatible avec le cadre financier pluriannuel. Cette appréciation favorable se fonde sur le fait que la commission s'attend à ce que le versement anticipé de plus de 2 milliards d'EUR en crédits de paiement soit entièrement compensé au sein du cadre financier pluriannuel actuel et s'avère donc budgétairement neutre au terme de la période 2014-2020.

La commission voudrait profiter de cette occasion pour adresser un certain nombre de questions à la Commission en ce qui concerne notamment la situation des paiements au cours des exercices 2015 et 2016, telle que modifiée par la présente proposition.

- Tout d'abord, les membres ont soulevé des questions sur la possibilité de satisfaire les besoins en paiements supplémentaires en 2015 découlant de la proposition en question sans modifier le budget 2015 tel qu'il a été approuvé par l'autorité budgétaire. Des informations complémentaires sont requises de toute urgence sur cette question, notamment sur les raisons pour lesquelles la Commission ne juge pas nécessaire de présenter un projet de budget rectificatif.
- En outre, dans sa proposition du 17 juillet, la Commission précise que plus de 1 milliard d'EUR en paiements peuvent être dégagés en 2015 en raison du niveau plus faible que prévu des demandes de paiements intermédiaires. La commission souhaiterait recevoir plus d'informations sur les programmes concernés par ces retards et sur les raisons sous-jacentes de ces retards.
- Ensuite, la commission est préoccupée par l'incidence que les retards attendus dans les programmes susmentionnés sont susceptibles d'avoir sur les besoins de paiements pour les années suivantes, notamment en 2016, et par la façon dont tout cela sera concilié, en particulier dans la perspective des prochaines négociations sur le projet de budget 2016.
- Par ailleurs, la commission demande à la Commission de préciser, dès que possible, comment elle compte financer les crédits versés anticipativement en 2016, étant donné que la Commission n'envisage plus de proposer une lettre rectificative. La commission s'attend à ce que cette question soit pleinement clarifiée dans le cadre des négociations sur le niveau des paiements dans le budget 2016.
- Enfin, la commission est consciente que si la Grèce n'accélère pas considérablement le rythme de ses demandes de paiement pour les programmes concernés avant la fin de l'année 2016, elle court le risque de devoir rembourser le préfinancement initial supplémentaire. La commission souhaite recevoir des mises à jour régulières sur les progrès accomplis à cet égard, afin de déterminer si la Grèce est en mesure de mener à bien une telle mise en œuvre accélérée des programmes dans ces délais serrés.

Aux fins d'une programmation budgétaire responsable, la commission attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations sur chacune de ces questions dans les meilleurs délais, et en tout état de cause au moment de la conciliation sur le projet de budget 2016.

Lors de sa réunion du 14 septembre 2015, la commission des budgets s'est accordée sur les points qui précèdent et a donc décidé, par 22 voix pour, 3 contre et 1 abstention¹, de recommander que la présente lettre soit annexée au rapport final de la commission du développement régional pour que ces éléments soient pris en considération et fassent l'objet d'un suivi par la Commission.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Jean Arthuis

¹ Députés ayant pris part au vote: Nedzhmi Ali, Jean Arthuis, Reimer Böge, Lefteris Christoforou, Jean-Paul Denanot, Gérard Deprez, José Manuel Fernandes, Raymond Finch, Eider Gardiazabal Rubial, Jens Geier, Ingeborg Gräßle, Monika Hohlmeier, Carlos Iturgaiz, Zbigniew Kuźmiuk, Bernd Kölmel, Ernest Maragall, Clare Moody, Siegfried Mureşan, Andrey Novakov, Liadh Ní Riada, Jan Olbrycht, Younous Omarjee, Urmas Paet, Indrek Tarand, Daniele Viotti.